



Donation aux enfants

Par **Leico**, le **28/03/2022** à **08:01**

Bonjour,

Séparé depuis 2018, mon ex concubine a pris à sa charge le crédit de la maison dont je reste co emprunteur, aujourd'hui je souhaite me marier et de ce fait me dégager de toute responsabilité concernant cette maison.

Mon ex ne veut pas la vendre, mais n'a pas les moyens de racheter seule cette maison.

Elle me propose que je donne ma part à nos 2 enfants.

Est ce possible ?

Et si oui combien cela me coûterait il ?

Merci

Par **youris**, le **28/03/2022** à **10:08**

bonjour,

pour vendre ou donner un bien sur lequel vous avez un crédit, il vous faut l'accord de l'organisme de crédit car généralement le bien est la garantie du crédit.

cela doit être mentionné sur le contrat de prêt.

tant que vous êtes coemprunteur avec une clause de solidarité, vous restez solidaire du remboursement du crédit, même si vous n'avez plus de droit indivis sur cette maison, vous restez responsable du remboursement du prêt.

salutations